



## Révision de la pension et saisie du Jaf

-----  
Par Princesse Mojito

Bonjour,

Le papa de mes enfants a décidé de repartir dans le sud à 900km. Evidemment, il ne voit ses enfants que pendant les vacances et encore quand il ne renonce pas à son droit de visite.

Ca fait déjà 2 ans, il est censé participer à hauteur de 50% aux frais extrascolaires ( cantine, activités sportives...) Il n'en fait rien.

Je souhaite saisir le jaf à nouveau pour modifier le mode de garde déjà et demande l'augmentation de la pension. A 13 et 17 ans les frais ne sont clairement plus les mêmes et il ne les a jamais ! Ils ne reviennent jamais avec une fringue achetée par papa ou autre à part à Noël.

Monsieur ayant eu pas mal de chômage partiel avec le covid, je crains que le juge décide même de baisser la pension.

Pour descendre dans le sud, il a quand même négocié son départ avec une petite enveloppe de 65 000 euros sans oublier qu'il est pacsé et qu'ils sont propriétaires à tous les 2 de 3 biens immobiliers.

J'en suis ravie pour eux mais, nous c'est compliqué, il s'en sort juste avec une pension pendant que moi je gère absolument tout. Obligée de prendre un F4 pour que mes enfants aient leur chambre chacun, un forfait téléphone bien sur etc etc.....

Est-ce que ce sont les revenus de son couple qui vont être pris en compte ? Juste les siens ?

Merci pour vos conseils avisés et bon dimanche

-----  
Par vivi2501

""

Calcul de la pension alimentaire

cliquez sur le lien ci-dessous

[url=https://ledroitpourmoi.fr/agence/article/calcul-de-la-pension-alimentaire-faut-il-prendre-en-compte-les-revenus-du-concubin/]https://ledroitpourmoi.fr/agence/article/calcul-de-la-pension-alimentaire-faut-il-prendre-en-compte-les-revenus-du-concubin[/url]

""